

Basé sur une certification aux normes ISO 9001 (système de management de la qualité) et ISO 14001 (système de management environnemental), le label Entreprise Citoyenne apporte des critères qui prennent en compte les dimensions sociales et environnementales de vos activités et des relations avec vos parties intéressées.

En optant pour une gestion qui prend en compte les enjeux économiques, écologiques et sociétaux, vous prenez un engagement fort qui vous ouvre de nouvelles perspectives, vous démarque de la concurrence et vous offre un atout supplémentaire pour répondre aux appels d'offres comprenant des critères éco-responsables.

Le label Entreprise Citoyenne permet d'affirmer à votre clientèle votre engagement en faveur du développement durable et d'une amélioration continue. Votre entreprise se positionne ainsi comme consciente de son rôle à jouer dans la société et soucieuse de limiter son impact, tout en visant l'excellence en termes de qualité.

Le label Entreprise Citoyenne en 5 étapes

De votre décision de faire le choix du développement durable à l'obtention du label Entreprise Citoyenne, quelques mois suffisent grâce à une procédure simple et claire en cinq étapes :

Mise en place du système de management : adapté à vos besoins et la réalité de votre entreprise, le système de management pose la base et les principes de votre gestion de la durabilité

Audit de certification initial : mené par un organisme accrédité, l'audit a pour but de vérifier que votre système de management réponde aux critères du label Entreprise Citoyenne

Rapport d'audit : à l'issue de l'audit, le rapport atteste de votre aptitude à mener une gestion de la durabilité et propose d'éventuelles pistes d'améliorations

Certificat et logo : un certificat Entreprise Citoyenne – intégrant également les certifications ISO 9001 et 14001 – est émis pour votre entreprise et le droit d'utiliser le logo dans votre communication vous est octroyé. Le certificat est valable pour une durée de 3 ans.

Audit de renouvellement : votre système de management est réévalué par un organisme accrédité tous les 3 ans, lors de l'audit de renouvellement ISO 9001 et ISO 14001.

A partir du 1^{er} janvier 2026 (possible dès le 1^{er} octobre 2025 sur demande), le label Entreprise Citoyenne se décline en deux niveaux de certification.



Avec l'introduction de 11 nouveaux critères d'évaluation, le référentiel Entreprise Citoyenne permet de mesurer la maturité du système de management et des engagements de l'organisation en matière de responsabilité sociétale, avec pour ambition de mieux valoriser les organisations particulièrement engagées dans des pratiques responsables.